



MINISTERE DES TRANSPORTS  
**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE**

Abidjan, le 20 JUIN 2019

003449 AA

DECISION N° \_\_\_\_\_/ANAC/DSV Portant Guide relatif à la demande d'approbation MNPS (Minimun Navigation Performance Specifications) « RACI 3142 ».

**LE DIRECTEUR GENERAL**

- Vu** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code Communautaire de l'Aviation Civile des Etats membre de l'UEMOA ;
- Vu** l'Ordonnance n°2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret n°2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (ANAC) ;
- Vu** le Décret n°2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (ANAC) ;
- Vu** le Décret n°2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu** le Décret n°2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n°326/MT/CAB du 20 Août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par Décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n°569/MT/CAB du 02 décembre 2014 portant approbation de Règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'Aviation Civile;
- Sur** Proposition de la Direction de la Sécurité des Vols, et après avis du Comité Technique de la réglementation ;

# DECIDE

## Article 1<sup>er</sup> : Objet

La présente décision adopte le **Guide relatif à la demande d'approbation MNPS (Minimun Navigation Performance Specifications) « RACI 3142 »**.

## Article 2 : Champ d'application

Le présent guide est destiné aux exploitants ivoiriens de transport aérien commercial détenteurs d'un Permis d'Exploitation Aérien (PEA), au postulant à un PEA ainsi qu'aux exploitants effectuant des opérations non commerciales et/ou spécialisées et pour lesquels l'ANAC est l'autorité compétente.

## Article 3 : Annexe

Le Guide relatif à la demande d'approbation MNPS (Minimun Navigation Performance Specifications) est joint à la présente décision et en fait partie intégrante.

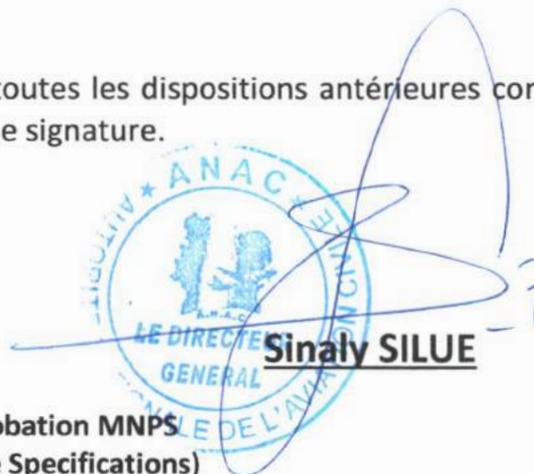
## Article 4 : Mise à jour et diffusion du guide

Le Responsable du service en charge de l'exploitation technique des aéronefs à l'ANAC, est chargé de la mise à jour du présent guide.

La Direction en charge du transport aérien de l'ANAC est chargée de la diffusion du présent Guide.

## Article 5 : Entrée en vigueur

La présente décision qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, entre en vigueur à compter de sa date de signature.



The image shows a blue circular stamp of the ANAC (Autorité Nationale de l'Aviation Civile) with the text 'ANAC' at the top and 'LE DIRECTEUR GENERAL' at the bottom. Overlaid on the stamp is a blue ink signature that reads 'Sinaly SILUE'.

PJ :

**Guide relatif à la demande d'approbation MNPS (Minimun Navigation Performance Specifications) « RACI 3142 ».**  
**Première Edition-Mai 2019.**

## Ampliation

- DSV
- DTA
- Service informatique ANAC (site web de l'ANAC)
- Tout exploitant aérien.



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

AUTORITÉ NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE

Réf. : RACI 3142

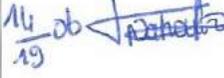
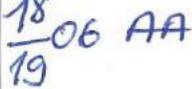
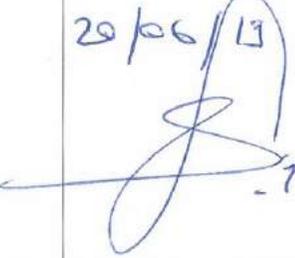
**GUIDE RELATIF A LA DEMANDE  
D'APPROBATION  
MNPS  
(MINIMUM NAVIGATION PERFORMANCE SPECIFICATIONS)  
RACI 3142**

Approuvé par le Directeur Général et publié sous son Autorité

Première édition – Mai 2019

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la demande d'approbation MNPS (Minimum Navigation Performance Specifications) RACI 3142</p>	<p>Édition : 1 Date : 07/05/2019 Amendement : 00 Date : 07/05/2019</p>
---	--	--

**PAGE DE VALIDATION**

	FONCTION	NOMS ET PRENOMS	DATE /VISA
<b>REDACTION</b>	<p>Inspecteur OPS – VOL :</p> <p>Inspecteur OPS – VOL :</p> <p>Chargé d'études opérations aériennes – inspection cabine :</p> <p>Charge d'étude des opérations aériennes- documentation et suivi des audits :</p>	<p>COULIBALY Sibiry</p> <p>KONAN Kra Eugène</p> <p>EBE Echimane Guy Gérard</p> <p>SY SAVANE Nahawa</p>	<p>14/06/19 </p> <p>14/06/19 </p> <p>14/06/19 </p> <p>14/06/19 </p>
<b>VERIFICATION</b>	<p><u>COMITE DE REDACTION DES TEXTES</u></p> <p>Président :</p> <p>Rapporteur :</p>	<p>KOFFI BI Nekalo Joseph</p> <p>ALLA Amani Jean</p>	<p>18/06/19 </p> <p>18/06/19 AA </p>
<b>APPROBATION</b>	<p>Directeur Général :</p>	<p>Sinaly SILUE</p>	<p>29/06/19 </p>



Autorité Nationale de l'Aviation Civile de  
Côte d'Ivoire

Guide relatif à la demande d'approbation  
MNPS  
(Minimum Navigation Performance Specifications)

RACI 3142

Édition : 1  
Date : 07/05/2019  
Amendement : 00  
Date : 07/05/2019

## LISTE DES PAGES EFFECTIVES

Page	Édition		Amendement	
	numéro	date	numéro	date
i	1	07/05/2019	0	07/05/2019
ii	1	07/05/2019	0	07/05/2019
iii	1	07/05/2019	0	07/05/2019
iv	1	07/05/2019	0	07/05/2019
v	1	07/05/2019	0	07/05/2019
vi	1	07/05/2019	0	07/05/2019
vii	1	07/05/2019	0	07/05/2019
viii	1	07/05/2019	0	07/05/2019
ix	1	07/05/2019	0	07/05/2019
1-1	1	07/05/2019	0	07/05/2019
2-1	1	07/05/2019	0	07/05/2019
2-2	1	07/05/2019	0	07/05/2019
2-3	1	07/05/2019	0	07/05/2019
2-4	1	07/05/2019	0	07/05/2019
Anx1-1	1	07/05/2019	0	07/05/2019



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la demande d'approbation MNPS (Minimum Navigation Performance Specifications)</p> <p>RACI 3142</p>	<p>Édition : 1 Date : 07/05/2019 Amendement : 00 Date : 07/05/2019</p>
---	---	--

### TABLEAU DES AMENDEMENTS

Edition/ Amendement	Objet	Date - Adoption/Approbation - Entrée en vigueur le --Applicable le
Edition 01	Création du document	12 0 JUN 2019
Amendement 00		12 0 JUN 2019
		12 0 JUN 2019





Autorité Nationale de l'Aviation Civile de  
Côte d'Ivoire

Guide relatif à la demande d'approbation  
MNPS  
(Minimum Navigation Performance Specifications)

RACI 3142

Édition : 1  
Date : 07/05/2019  
Amendement : 00  
Date : 07/05/2019

## ABREVIATIONS

- ANAC** : Autorité Nationale de l'Aviation Civile
- MNPS** : Minimum Navigation Performance Spécifications
- PEA** : Permis d'Exploitation Aérien
- LRNS** : Long Range Navigation System
- RAIM** : Receiver - Autonomous Integrity Monitoring
- FDE** : Fault Detection and Exclusion
- GPS** : Global Positioning System
- LME** : Liste Minimale d'Équipement
- SETA** : Service Exploitation Technique des Aéronefs de l'ANAC
- CPDLC** : Controller-Pilot Data Link Communication
- FORM** : Formulaire
- CKL** : Checklist (liste de vérification)
- OPS** : Opérations aériennes
- AIR** : Navigabilité des aéronefs
- PEL** : Licence du personnel aéronautique

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la demande d'approbation MNPS (Minimum Navigation Performance Specifications)</p> <p>RACI 3142</p>	<p>Édition : 1 Date : 07/05/2019 Amendement : 00 Date : 07/05/2019</p>
---	---	--

### LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

Référence	Source	Titre
RACI 3000	ANAC	Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux conditions techniques d'exploitation d'un avion par une entreprise de transport aérien public « RACI 3000 ».
RACI 3006	ANAC	Règlement d'application du RACI 3000 relatif aux conditions techniques d'exploitation d'un avion par une entreprise de transport aérien public
RACI 3002	ANAC	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux conditions techniques d'exploitation de avions – Aviation Générale Internationale
NAT Doc 001	OACI	Nat spg handbook
NAT Doc 007	OACI	North atlantic operations and airspace manual
OACI Doc 7030	OACI	Procédures complémentaires régionales Région NAT

G

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la demande d'approbation MNPS (Minimum Navigation Performance Specifications)</p> <p>RACI 3142</p>	<p>Édition : 1 Date : 07/05/2019 Amendement : 00 Date : 07/05/2019</p>
---	---	--

### LISTE DE DIFFUSION

Code	Direction/Sous-Direction/Service de l'ANAC	Support de diffusion	
		Papier	Electronique
DSV	Direction de la Sécurité des vols		X
DTA	Direction du Transport Aérien	X	X
BSQE	Bureau de la Sécurité, Qualité et environnement		X
SI	Service Informatique		X
SDT	Service de la Documentation Technique	X	X

---



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la demande d'approbation MNPS (Minimum Navigation Performance Specifications)</p> <p>RACI 3142</p>	<p>Édition : 1 Date : 07/05/2019 Amendement : 00 Date : 07/05/2019</p>
---	---	--

## TABLE DES MATIERES

<b>PAGE DE VALIDATION</b> .....	<b>i</b>
<b>LISTE DES PAGES EFFECTIVES</b> .....	<b>ii</b>
<b>INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS</b> .....	<b>iii</b>
<b>TABLEAU DES AMENDEMENTS</b> .....	<b>iv</b>
<b>TABLEAU DES RECTIFICATIFS</b> .....	<b>v</b>
<b>ABREVIATIONS</b> .....	<b>vi</b>
<b>LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE</b> .....	<b>vii</b>
<b>LISTE DE DIFFUSION</b> .....	<b>viii</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>ix</b>
<b>CHAPITRE 1 : GÉNÉRALITÉS</b> .....	<b>1-1</b>
1.1. Objet.....	1-1
1.2. Applicabilité .....	1-1
1.3. Mise à jour du guide .....	1-1
<b>CHAPITRE 2 : APPROBATION OPERATIONNELLE MNPS</b> .....	<b>2-1</b>
2.1. Généralités .....	2-1
2.2. Processus d'approbation opérationnelle.....	2-1
2.2.1. Phase I : Demande formelle.....	2-1
2.2.2. Phase II : Analyse approfondie de la demande .....	2-4
2.2.3. Phase III : Délivrance de l'approbation.....	2-4
<b>ANNEXE 1—FORMULAIRE DE DEMANDE FORMELLE</b> .....	<b>Anx1-1</b>

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la demande d'approbation MNPS (Minimum Navigation Performance Specifications)</p> <p>RACI 3142</p>	<p>Édition : 1 Date : 07/05/2019 Amendement : 00 Date : 07/05/2019</p>
---	---	--

## CHAPITRE 1 : GÉNÉRALITÉS

### 1.1. Objet

Le MNPS (Minimum Navigation Performance Specifications) est applicable dans le volume d'espace aérien compris entre le FL 285 et le FL 420 à l'intérieur des régions de contrôle océanique Santa Maria, Shanwick, Reykjavik, Gander Oceanic et une partie de New York Oceanic. Ce volume d'espace aérien est appelé « espace aérien MNPS ».

Le présent guide vise à fournir les directives aux exploitants en vue de la délivrance d'une approbation opérationnelle selon les spécifications de performances minimales de navigation (MNPS).

Ce guide renvoie vers un formulaire de demande d'approbation qui sera déposé à l'ANAC accompagné d'un dossier de demande pour étude. A la fin de ce processus, l'approbation de la spécification MNPS sera délivrée, ou refusée en fonction du résultat de l'analyse.

### 1.2. Applicabilité

Le présent guide est destiné aux exploitants ivoiriens de transport aérien commercial détenteurs d'un PEA (Permis d'Exploitation Aérien) ainsi qu'aux exploitants effectuant des opérations non commerciales et/ou spécialisées et pour lesquels l'ANAC est l'autorité compétente.

### 1.3. Mise à jour du guide

Le responsable du service exploitation technique des aéronefs (SETA) est chargé de la mise à jour du présent guide.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la demande d'approbation MNPS (Minimum Navigation Performance Specifications)</p> <p>RACI 3142</p>	<p>Édition : 1 Date : 07/05/2019 Amendement : 00 Date : 07/05/2019</p>
---	---	--

## CHAPITRE 2 : APPROBATION OPERATIONNELLE MNPS

### 2.1. Généralités

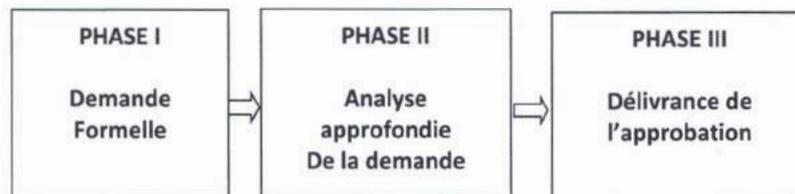
Le processus d'approbation opérationnelle MNPS pour le transport aérien commercial est de la responsabilité de l'ANAC.

L'approbation est délivrée après évaluation par l'ANAC, du dossier de demande d'approbation MNPS soumis par l'exploitant.

### 2.2. Processus d'approbation opérationnelle

Le processus d'approbation opérationnelle comprend trois (03) phases distinctes décrites ci-dessous :

- 1) Phase I : Demande formelle
- 2) Phase II : Analyse approfondie de la demande
- 3) Phase III : Délivrance de l'approbation



L'ANAC et le postulant doivent collaborer étroitement pour prendre en compte les spécificités de la demande.

Dans tous les cas, le postulant n'obtiendra son approbation que lorsque l'ANAC aura l'assurance qu'il se conformera à la réglementation en vigueur de façon appropriée et continue dans le temps.

#### 2.2.1. Phase I : Demande formelle

Le postulant soumet un dossier de demande à l'ANAC qui désigne un inspecteur en vol pour la coordination de l'approbation MNPS.

L'exploitant doit transmettre son dossier de demande d'approbation pour étude par les inspecteurs de l'ANAC au moins 90 jours avant le début souhaité des opérations en espace MNPS.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la demande d'approbation MNPS (Minimum Navigation Performance Specifications)</p> <p>RACI 3142</p>	<p>Édition : 1 Date : 07/05/2019 Amendement : 00 Date : 07/05/2019</p>
---	---	--

### 2.2.1.1 Dossier de demande formelle

L'exploitant doit fournir un dossier de demande formelle qui doit contenir les éléments suivants :

1. courrier de demande ;
2. formulaire de demande FORM-ANAC-OPS-007 renseigné en annexe 1 du présent guide ;
3. extraits pertinents du manuel d'exploitation (partie A, B, C, D) ;
4. liste minimale d'équipement (LME) ;
5. extrait du manuel de vol ;
6. exigences systèmes ;
  - a) pour toute exploitation dans la totalité de l'espace aérien MNPS :  
Deux (02) LRNS (Long Range Navigation System) indépendants qui peuvent être, soit :
    - Deux (02) systèmes à inertie.
    - Deux (02) systèmes GPS certifiés comme seul moyen de navigation en zone océanique (utilisation avant le départ du vol d'un programme de prédiction approuvé fourni par le fabricant indiquant la disponibilité des fonctions RAIM (Receiver - Autonomous Integrity Monitoring) et FDE (Fault Detection and Exclusion) sur la route prévue pour le vol en ayant vérifié au préalable la disponibilité des satellites de la constellation GPS sur cette route.)
    - Un système inertiel plus un système GPS certifié comme moyen supplémentaire en IFR.
  - b) Pour toute exploitation en espace aérien MNPS sur des routes spéciales notifiées dans le NAT Doc 007 § 1.4.1 et § 12.2.2 c :  
Un seul LRNS (La mention « Limitée aux seules routes accessibles aux aéronefs munis d'un seul moyen de navigation à grande distance » figurera sur l'autorisation MNPS).
  - c) Pour toute exploitation en espace aérien MNPS sur les deux routes G3 et G11 reliant l'Europe à l'Islande :  
Utilisation des moyens habituels de navigation à courte distance.
7. Moyen de communication
  - L'emport de moyens de communication HF est obligatoire sur la plupart des routes (voir cartes des couvertures VHF en fonction du niveau de vol) ;
  - un équipement pour les communications contrôleur-pilote par liaison de données (CPDLC) est exigé sur des portions spécifiées de l'espace aérien MNPS NAT.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la demande d'approbation MNPS (Minimum Navigation Performance Specifications)</p> <p>RACI 3142</p>	<p>Édition : 1 Date : 07/05/2019 Amendement : 00 Date : 07/05/2019</p>
---	---	--

## 8. Programme de maintenance

L'exploitant doit prévoir un programme de maintenance spécifique aux avions exploités dans l'espace aérien MNPS.

## 9. Dossier de formation des équipages.

- les équipages doivent être formés et entraînés à l'exploitation MNPS.
- le programme de formation des équipages doit être décrit dans la partie D du manuel d'exploitation, en tant que formation de familiarisation et/ou intégré dans le stage d'adaptation.

A la réception de cette demande l'ANAC en fait une évaluation sommaire.

Si l'évaluation du dossier révèle des omissions ou erreurs, ces omissions ou erreurs sont notifiées à l'exploitant pour actions correctives.

Après trois (3) soumissions non concluantes, le processus d'approbation s'arrête et l'ANAC adresse un courrier à l'exploitant lui indiquant les raisons de l'arrêt du processus d'approbation.

Si les résultats de l'évaluation sont jugés satisfaisants, le postulant est invité à une réunion de clôture de la phase de demande formelle.

### 2.2.1.2. Traitement de la demande

Suite au traitement du dossier de demande transmis par l'exploitant, si l'inspecteur en vol constate des omissions ou erreurs relatives audit dossier et aux documents exigés, ces omissions ou erreurs lui seront notifiées pour actions correctives.

Après trois (3) soumissions non concluantes, le processus d'approbation s'arrête et l'ANAC adresse un courrier à l'exploitant lui indiquant les raisons de l'arrêt du processus d'approbation.

Si les documents fournis sont satisfaisants, ils feront l'objet d'une analyse approfondie par l'ANAC.

La phase de demande formelle se termine par une réunion entre l'ANAC et l'exploitant. Au cours de cette réunion, l'inspecteur en vol informe le postulant que la demande est recevable. Il lui notifie que la recevabilité de la demande formelle ne constitue pas une approbation des documents joints au dossier et qu'une étude approfondie desdits documents sera effectuée en phase II.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la demande d'approbation MNPS (Minimum Navigation Performance Specifications)</p> <p>RACI 3142</p>	<p>Édition : 1 Date : 07/05/2019 Amendement : 00 Date : 07/05/2019</p>
---	---	--

Un courrier officiel sera adressé par l'ANAC au postulant pour lui signifier de manière formelle la recevabilité de la demande.

### 2.2.2. Phase II : Analyse approfondie de la demande

Pendant cette phase, les inspecteurs de l'ANAC procèdent à l'étude approfondie des documents.

Si l'analyse approfondie du dossier révèle des omissions ou erreurs, ces omissions ou erreurs seront notifiées à l'exploitant pour actions correctives.

Après trois (3) soumissions non concluantes, le processus d'approbation s'arrête et l'ANAC adresse un courrier à l'exploitant lui indiquant les raisons de l'arrêt du processus d'approbation.

Si les résultats de l'analyse approfondie sont jugés satisfaisants, le postulant est invité à une réunion de clôture de la phase II.

Au cours de cette réunion, l'inspecteur en vol informe le postulant de l'approbation des documents.

Un courrier officiel sera adressé par l'ANAC au postulant lui notifiant l'approbation desdits documents.

### 2.2.3. Phase III : Délivrance de l'approbation

Le dossier de demande d'approbation de l'exploitant ayant été jugé satisfaisant, l'ANAC délivre l'approbation MNPS à l'exploitant.

L'exploitant recevra son approbation sous forme d'un amendement des spécifications d'exploitation du permis d'exploitation aérienne (PEA), faisant apparaître la mention MNPS pour le type d'avions et leur immatriculation.

Le détenteur de l'approbation MNPS est responsable de la conformité continue de ses activités avec la réglementation en vigueur.

L'ANAC mènera une surveillance continue de l'exploitant pour s'assurer du maintien de la conformité des activités de ce dernier à la réglementation en vigueur.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la demande d'approbation MNPS (Minimum Navigation Performance Specifications)</p> <p>RACI 3142</p>	<p>Édition : 1 Date : 07/05/2019 Amendement : 00 Date : 07/05/2019</p>
---	---	--

## ANNEXE 1—FORMULAIRE DE DEMANDE FORMELLE

### Instructions pour renseigner le formulaire FORM-ANAC-OPS-007

- Lignes grisées : Eléments constitutifs du dossier de demande
- Lignes blanches : sous points des éléments constitutifs du dossier demande

#### Note :

- *Des preuves justificatives doivent être fournir pour chacune cases OUI cochées.*
- *Si des cases NON sont cochées, il faudra obligatoirement fournir les éléments demandés afin de pouvoir poursuivre le processus.*
- *Le formulaire **FORM-ANAC-OPS-007** ci-dessous dûment renseigné doit être transmis à l'ANAC pour approbation.*



FORMULAIRE DE DEMANDE D'APPROBATION SPECIFIQUE  
MNPS  
FORM-ANAC-OPS-007

Édition : 1  
Date : 07/05/2019  
Amendement : 00  
Date : 07/05/2019

1. Courrier de demande (cocher la case correspondante)

Initiale  Renouvellement

2. Identification de l'exploitant

a) Nom commercial :		b) Code OACI (trigramme) :	
Localisation géographique :			
Boite Postale :			
Email :			
Téléphone :			
Fax :			

3. Point focal du postulant pour les questions liées à la demande

Le postulant doit nommer un point focal avec qui servira de lien avec les inspecteurs de l'ANAC pendant le processus d'approbation

Nom et prénoms :		Fonction :	
Téléphone :		Email :	

4. Informations sur les aéronefs concernés

	Constructeur	Modèle d'aéronef	Numéro de série
1			
2			
3			
4			

*Note : Joindre des copies supplémentaires à cette section pour ajouter plus d'aéronefs si nécessaire.*